

ACTUALITÉ IMF

LES JOURNÉES CULTURELLES DE L'IMF

La journée «CULTES ET CULTURES» du 4 décembre dernier et les suivantes

p2

EN QUESTION

L'APPRENTISSAGE, ACCÈS À LA FORMATION ET AUX NOUVEAUX MÉTIERS

L'apprentissage est le thème central de ce numéro :

Le mouvement engagé dans huit régions françaises, le GIAPATS en Région PACA, le point de vue de Bernard Robichez, président de La Chrysalide.

Entretien avec Didier Tronche, délégué UNIFED pour la CPNE, directeur du SNASEA,

Points de repères.

p3

INITIATIVES PARTENAIRES

L'actualité de nos partenaires. Etudes supérieures, exercice professionnel, la prise en compte du handicap auditif. Entretien avec Claude AZAM, responsable du Pôle Etudiant de l'URAPEDA PACA, témoignage de deux jeunes professionnelles.

p7

REPÈRES

Publications, événements, textes officiels, sites internet repérés.

p8

Les voies d'accès à la formation et à la qualification se diversifient

DE NOUVELLES LOGIQUES D'ACCÈS AUX DIPLÔMES SONT EN ŒUVRE. ELLES PRÉPARENT, POUR LA DÉCADE À VENIR, LA RÉALISATION D'UNE MOSAÏQUE INÉDITE ET DURABLE DES VOIES D'ENTRÉES ET DE SORTIES DES FORMATIONS EN TRAVAIL SOCIAL.

BON NOMBRE D'ACTEURS/DÉCIDEURS Y APPORTENT LEUR CONTRIBUTION : L'ÉTAT EN OUVRANT DE NOUVELLES FILIÈRES DE FORMATION À NICE ET TOULON, LA BRANCHE PROFESSIONNELLE EN EXPÉRIMENTANT L'APPRENTISSAGE, LE LÉGISLATEUR EN VOTANT LE PRINCIPE DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA VALORISATION DES ACQUIS.

À LA FORMATION INITIALE QUE NOUS CONNAISSONS, AUX LICENCES PROFESSIONNELLES, VONT PROGRESSIVEMENT S'AJOUTER DE NOUVELLES VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME QUI, FAUT-IL OBSERVER, ONT TOUTES LEURS FONDEMENTS DANS LA RÉALISATION DU CONTRAT DE TRAVAIL QUI LIE : L'APPRENTI, L'EMPLOI-JEUNE, OU LE "FAISANT-FONCTION" ... À LEUR EMPLOYEUR.

L'APPRENTISSAGE, LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS ET DE NOUVELLES RECONNAISSANCES SONT AUTANT D'OUVERTURES QUI ONT VOCATION À RÉPONDRE AUX DÉPARTS DES PLUS ANCIENS ET AUX BESOINS DE QUALIFICATION DE NOTRE SECTEUR.

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE SE CONFIGURE, SEMBLE-T-IL, LE NOUVEAU CHAMP CONCURRENTIEL DES FORMATIONS EN TRAVAIL SOCIAL ET QUE DANS LE MÊME TEMPS PEUVENT S'EXPRIMER DE NOUVELLES CONCEPTIONS DE LA FORMATION AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DU TERRAIN ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.

NOUS PENSONS QUE L'INAUGURATION DE NOUVELLES VOIES D'ACCÈS AUX DIPLÔMES, C'EST AUSSI S'ENGAGER POUR ALLER VERS DES DÉMARCHES PLUS DÉMOCRATIQUES ET MOINS EXCLUANTES, CERTAINEMENT SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE PLUS LARGEMENT AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES MÉTIERS DU SOCIAL.

MAIS, TOUT EN SE PROJETANT DANS L'AVENIR, LA LETTRE DE L'IMF A SOUHAITÉ SAVOIR CE QU'IL EN EST AUJOURD'HUI DE CELLES ET CEUX QUI, DU FAIT D'UN HANDICAP OU DE DIFFICULTÉS DIVERSES DOIVENT "BAGARRER DUR" POUR RÉUSSIR LEUR PROJET PROFESSIONNEL. ILS COMMENCENT À PRENDRE LA PAROLE DÈS CE NUMÉRO...



LES INTERVENANTS :

Professeur
Bruno ETIENNE,
Directeur de
l'Observatoire du religieux,
Blandine CHELINI-PONT,
Directeur de l'Institut de
Droit et d'Histoire
Religieuse,
Raphaël LIOGIER,
Docteur en Sciences
Politiques,
Michèle BITTON de
l'Institut d'Etudes et de
Culture Juives,
Marwan MÂAOÛÏA,
Agrégré de Sciences
Economiques.

**LES DEUX GRANDS
THÈMES DE CETTE
JOURNÉE :****LE PLURALISME, UNE
RÉALITÉ MAL "DI-GÉRÉE" :
LES OBSTACLES ACTUELS**

. Tradition moniste de
l'Etat français face à l'ir-
ruption rapide d'une
demande sociale de dif-
férenciation.
(cf. ci-contre)

. Transmission cléricale
du savoir religieux et
ignorance corrélative des
communautés d'identifi-
cation.

. "L'agression identitaire"
dans une société qui se
pense abstraitement uni-
verselle.

**RÉALISER
LE PLURALISME :
DISTINCTION DU
NÉGOCIABLE ET DE SON
CONTRAIRE**

. Ordre public et liberté
de culte.

. Délimitation du fond
commun et des
croyances irréductibles
par l'approche anthropo-
logique.

. L'altérité dans le dia-
logue inter-religieux, pro-
grès possibles et limites.

. Tolérance et intolérance
dans la vie quotidienne
française.

Le 4 décembre dernier, à Marseille, L'IMF et l'IEP d'Aix-en-Provence organisaient la journée d'études **CULTES ET CULTURES**



Cette journée est l'un des rendez-vous réguliers organisés par l'IMF dans le but d'ouvrir un temps de réflexion à ses étudiants en même temps qu'à un public plus large de travailleurs sociaux. Les sujets choisis, l'expérience des intervenants, chercheurs, professionnels, auteurs, créent, pour chacune de ces rencontres, un espace de diffusion des connaissances indispensables à l'action de terrain.

Les grands axes de l'intervention de Bruno Etienne, Directeur de l'Observatoire du Religieux d'Aix en Provence, et de Marwan Mâaouïa, agrégé de Sciences Economiques sont présentés par La Lettre (1).

L'apport particulier du travail de l'équipe de l'Observatoire du religieux d'Aix en Provence est exposé par Bruno Etienne : une démarche de recherche scientifique pour mener un travail de terrain "amenant du grain à moudre" à ceux qui souhaitent comprendre l'impact des croisements entre le religieux, et les champs du politique, du social, de l'économique. Enquêtes, publications (2), cours universitaires, rencontres publiques, rendent ainsi compte d'une situation aujourd'hui indéniable, nécessitant d'être prise en compte : "la France est devenue multiethnique, multiconfessionnelle, multiculturelle" ; "désormais, en France un certain nombre de minorités entendent être des citoyens à part entière et nous demandent sans doute des droits différents, ce que la France n'est pas prête à accepter". En corollaire, des grandes questions sont ainsi posées à notre pays : comment "la laïcité à la française", va-t-elle gérer ce pluralisme ? Comment se font l'acculturation et la socialisation dans ce pays ? Quelles conséquences pour chaque communauté religieuse de la multiplication des mariages mixtes ?

Le "modèle" français longuement et systématiquement construit depuis François 1er par lequel la "République française centralisée, mangeuse de minorités par assimilation", qui s'est confortée en prenant appui sur le trépied "Laïcité - République - Francophonie",

apparaît aujourd'hui comme un modèle "obsolète". Les facteurs historiques l'ayant progressivement construit jusqu'au début de ce siècle sont cités et ana-

lysés par Bruno Etienne qui conclut sur le rôle tout particulier incombant aujourd'hui aux "intermédiaires entre les groupes" : les travailleurs sociaux, les enseignants, sont les "veilleurs" dont le devoir est d'être "lucides et attentifs", se plaçant "dans la légitimité du relativisme culturel tel que l'a constaté Lévi-Strauss".

La nécessité d'un projet alternatif aux principes "régulateurs" d'universalité républicaine et de laïcité, se fait aujourd'hui sentir dans une société française confrontée à l'irruption rapide d'une demande sociale de différenciation. La "réinterprétation" de ces principes est avancée par Marwan Mâaouïa comme un acte de renouvellement de la société française, un acte de citoyen. Le principe d'intégration (ou d'assimilation) porté par "l'universel républicain", "qui permet à toute personne, quelle que soit son origine ou ses croyances, de rejoindre la société politique", et ce grâce à l'école, fait aujourd'hui l'objet de nombreux "manquements" : "l'universel masquerait la réalité des différenciations et des exclusions". Entre le monisme actuel et une politique de différenciation risquant "de cristalliser les particularismes, c'est à dire les différences au détriment de ce qui unit", quel choix effectuer ? "Une façon d'insérer la différence dans une nouvelle donne qui caractérise désormais la société française, le multiculturalisme", "permettrait de mieux saisir les débats actuels autour de l'intégration", et de considérer "qu'une société qui change est la preuve de son caractère vivant".

1. L'intégralité des compte-rendus - 2. Bibliographie complète sont disponibles auprès du service documentation de l'IMF ou sur www.imf.asso.fr

**RÉOUVERTURE D'ICO
LE 2 MAI**

15, rue Ferdinand Rey,
13006, Marseille

04.91.24.61.12
ico@imf.asso.fr

LES JOURNÉES CULTURELLES DE L'IMF

Après la journée **CULTES ET CULTURES**, approfondissement des sujets abordés
Rens. ICO

Le 5 juin, sur le thème de **L'ÉCRITURE**, au CRDP de Marseille, avec J.J. BRODA et Mohamed KARA. Rens. ICO

Succès de la journée du 3 avril "**LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**" : plus de 200 participants. Saül KARSZ y a exposé ses thèses parfois décapantes. Cf. "**Définir pour en finir**" Ed. Dunod.

**PARUTION DES
ACTES DU
COLLOQUE SUR LA
PARENTALITÉ**

Sous la direction
d'Hélène GIBERT.
Rens.
Service doc. de l'IMF

EN QUESTION

La formation expérimentale par l'apprentissage des moniteurs éducateurs et des éducateurs spécialisés pour la Région PACA, c'est un projet qui avance à grands pas à l'initiative des quatre instituts de formation de la Région.

Le regroupement en association offre un cadre partenarial idéal pour mutualiser nos compétences dans l'ouverture de ce chantier. Notre dossier sur l'ouverture du Centre de Formation d'Apprentis inaugure avec le Conseil Régional une collaboration dans un de ses domaines de compétences, celui de la formation professionnelle.

Cette contribution, qui sans nul doute va attirer l'attention des élus régionaux sur notre secteur d'activités, est aussi à replacer dans le contexte du travail engagé par la DRASS sur le schéma régional des formations en travail social.

François Lapena

L'apprentissage accès à la formation et nouveaux métiers

L'accès aux qualifications Educateur Spécialisé (DEES) et Moniteur Educateur (CAFME) est désormais ouvert par la voie de l'apprentissage aux jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Cette possibilité nouvelle de formation s'inscrit dans le cadre de l'accord signé le 12 janvier 1998 entre les partenaires sociaux et l'UNIFED* créant un fonds national pour l'apprentissage et ouvrant l'accès à la qualification par l'alternance dans la filière sanitaire (DEI) et dans la filière éducative (DEES et CAFME).

Cet accord a reçu l'agrément du ministère de l'emploi et de la solidarité le 27 avril 1998, et est mis en œuvre par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif.

Il crée le Fonds National d'Apprentissage pour le Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social à but non lucratif.

Ce dispositif expérimental de formation par l'apprentissage est mis en œuvre pour une durée de trois ans pour une promotion, par titre, diplôme ou certificat d'Etat visés. Il concerne tous les employeurs entrant dans le champ de l'UNIFED et adhérant auprès des OPCA PROMOFAP ou UNIFORMATION.

UNIFED : Union des Fédérations et Syndicats Nationaux d'Employeurs sans But Lucratif du Secteur Sanitaire, Médico-Social et Social.

p4

**LE GIAPATS :
OUVERTURE D'UN CFA POUR
LA RENTRÉE 2001 ?**

**LE POINT DE VUE D'UN
EMPLOYEUR :
BERNARD ROBICHEZ**

p5

**ENTRETIEN AVEC
DIDIER TRONCHE
DÉLÉGUÉ UNIFED
POUR LA CPNE,
DIRECTEUR DU SNASEA**

p6

**LES CENTRES DE
FORMATION
D'APPRENTIS (C.F.A.)**

LE CADRE JURIDIQUE

LE FINANCEMENT



LES 8 CENTRES DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE LABELLISÉS PAR LA CPNE AYANT OUVERT EN SEPTEMBRE 2000

● Aquitaine : 2 sections d'apprentissage réparties sur 4 sites, capacité 25 ES, 25 ME, Centres : IRTS Talence, AFMR Etcharry, CEF-PROSSCE Bergerac, ITS Pau.

● Bourgogne : 1 section d'apprentissage, 20 ME, IRTESS Dijon.

● Bretagne : 2 sections d'apprentissage sur 2 sites, 24 ES, 20 ME, IRTS Rennes, AFPE Morlaix.

● Centre : 2 sections d'apprentissage sur 2 sites, 20 ME, 20 ES, ERTS Olivet, ITS Tours.

● Ile de France : CFA sur 2 (ou 3) sites, 25 ES et ME pour chaque site, IRTS Parmentier, IRFASE Evry, BUC Ressources.

● Nord - Pas de Calais : 1 section d'apprentissage, 13 ES, IRTS Loos.

● Basse - Normandie : 1 CFA, 15 ES, 15 ME, IFTS Hérouville St Clair.

● Picardie : 1 CFA, 15 ES, 15 ME, IRFFE Amiens

Source : UNIFED



Michel MEZIAT, qui a inauguré la présidence du GIAPATS.

QUATRE INSTITUTS DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL DE LA RÉGION PACA ONT CRÉÉ LE GIAPATS, GROUPEMENT D'INTÉRÊT ASSOCIATIF POUR LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE

Le GIAPATS prépare l'ouverture du Centre de Formation des Apprentis pour septembre prochain sur les sites académiques d'Aix-Marseille et Nice.

CFA ? Objectif démarrage 2001

Quatre instituts de formation en travail social de la région PACA ont créé le GIAPATS, Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage dans les métiers en travail social, devant engager la création du C.F.A. en travail éducatif et social dont l'ouverture devrait intervenir à la prochaine rentrée de septembre.

Le Groupement a pour vocation de mettre en œuvre, dans le cadre de la phase expérimentale actuelle, les formations d'Éducateur Spécialisé et de Moniteur Educateur par la voie de l'apprentissage.

Le Groupement entreprend actuellement les démarches nécessaires à sa labellisation par la branche Professionnelle et le Conseil Régional, prévoyant de former 15 Moniteurs Educateurs et 15 Educateurs Spécialisés sur chaque site.

Les administrateurs actuels représentant les Instituts de formations, IMF et IRTS, pour l'Académie d'Aix-Marseille, IFTS de Toulon et IESTS de Nice, pour l'Académie de Nice, seront rejoints, dès le démarrage du CFA, par les représentants des syndicats salariés et employeurs de la branche professionnelle au sein du Conseil de Perfectionnement prévu par les textes.

L'information des candidats comme des employeurs sur les possibilités d'accès à la formation par l'apprentissage est l'un des services de liaison que le Groupement souhaite promouvoir. La liste des candidats admissibles à la formation, l'identité des employeurs offrant sur le marché de la Région PACA des contrats de travail par l'apprentissage seront ainsi largement diffusées, en collaboration avec les Instituts de formation.

SE PROJETER DANS

UN PARTENARIAT

PORTEUR D'AVENIR

La valeur donnée au partenariat, à la rencontre entre les expériences complémentaires et spécifiques aux centres de formation et aux employeurs est, pour les promoteurs du Groupement, un élément particulièrement important d'une dynamique à construire. La voie nouvelle de l'apprentissage créé ainsi, parmi d'autres, un cadre de travail commun tout au long du processus de formation, propice au développement d'approches pédagogiques susceptibles de répondre à l'évolution des métiers et de leurs cadres d'exercice.

Bernard Robichez, Président de l'association La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos

"L'apprentissage, c'est idéal, j'y crois!"

" L'APPRENTISSAGE EST UNE CHOSE PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTE, COMME TOUS LES VOIES PRISES PAR LA FORMATION EN ALTERNANCE "

S'y associer est une démarche civique, eût égard à l'ouverture supplémentaire que l'apprentissage créé sur le marché de l'emploi. Nous adhérons sur ce sujet pleinement aux recommandations du SNAPEL.

En tout état de cause, les trois voies amenant à la qualification des professionnels, formation initiale, contrat de qualification, contrat d'apprentissage sont des approches complémentaires devant être toutes pleinement exploitées pour répondre aux besoins en professionnels qui vont aller croissant dans les années à venir, compte tenu de l'évolution de la pyramide des âges et du développement des 35 heures.

Ceci est un fait général, propre à tout le secteur. C'est en même temps un aspect auquel l'association La Chrysalide est particulièrement attentive. Nous poursuivons, en effet, notre développement avec plusieurs projets de création d'établissements amenés à compléter les trois sites existants, l'IME La Chrysalide

des Heures Claires d'Istres, le CAT Les Etangs de Port-de-Bouc, le foyer Le Mas des Aigues Belles d'Entressen : un projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisée l'Espéidou à Fos-sur-Mer, la construction d'un second foyer L'Adret à Martigues, l'extension de 10 places du CAT.

L'apprentissage permet l'accès aux métiers à ceux qui sont moins portés sur les études, et valorise la partie la plus pratique de l'exercice professionnel. Il y a là une ouverture que nous ne pouvons négliger. "Nous aimerions pouvoir embaucher des apprentis (2 dans un premier temps), en espérant qu'ils prendront ensuite leur place de professionnels dans nos équipes."

La question du financement des salaires reste cependant un aspect qui nécessite une attention particulière. "Nous engageons actuellement tous les contacts nécessaires."

**Un entretien avec Didier TRONCHE,
Délégué UNIFED pour la Commission Paritaire
Nationale de l'Emploi (CPNE) - apprentissage,
directeur du SNASEA**

Entretien : Didier Tronche

**"Il est nécessaire de prendre la mesure
réelle des enjeux de qualification
dans le secteur pour les années à venir"**

**LA RÉFLEXION ENGAGÉE
EN 1996 A AMENÉ
LE 12 JANVIER 1998 À
L'ACCORD CRÉANT
L'APPRENTISSAGE POUR
LES EDUCATEURS
SPÉCIALISÉS ET
MONITEURS EDUCATEURS**

par l'Apprentissage (CFA) labellisés, formant aujourd'hui 158 apprentis.

Il s'agit bien, pour l'ensemble des partenaires associés à la signature de ce protocole, et aujourd'hui à la création de chaque CFA, de prendre la réelle mesure des enjeux de qualification dans le secteur pour les années à venir : difficultés de recrutement en personnels diplômés pour certains cadres d'exercice des métiers (internat, prévention spécialisée en particulier), apparition de nouveaux métiers, qualification et accès aux diplômes pour les faisant-fonction, ouvertures de postes résultant de la réduction du temps de travail, et, fait majeur, évolution de la pyramide des âges qui libérera un nombre croissant de postes dans les années à venir. (Le taux de sortie de personnels qualifiés sera en effet multiplié par 2 jusqu'en 2004, puis par 3 jusqu'en 2007).

L'apprentissage dans la filière éducative représente ainsi pour les employeurs du secteur un enjeu qualitatif et quantitatif essentiel dont il est dommage que tous ne soient pourtant pas encore convaincus.

La participation des professionnels au processus de formation par alternance doit en effet créer une dynamique permettant de renforcer la valorisation des compétences du secteur comme la prise en compte de l'évolution des métiers.

Ce dispositif dessine dans le même temps un contexte favorable à la création de projets pédagogiques spécifiques d'ores et déjà exploité par les premières initiatives engagées. Ainsi, le CFA de la région Nord-Pas de Calais travaille-t-il à une approche transversale par la création d'UF à caractère thématique.

Dans le même esprit, le rôle tout particulier des maîtres d'apprentissage, extrêmement motivés et investis, concernés par l'ensemble du parcours de formation, pose les bases d'un cadre nouveau devant certainement contribuer à gommer les clivages entre contextes professionnels et de formation.

En outre, les nouvelles approches créées ne resteront pas sans influence sur les modalités de formation plus traditionnelles tels que les stages.

Si l'apprentissage modifie de manière sensible les relations entretenues jusqu'à ce jour par les différents partenaires avec les processus de sélection et de formation, l'apprenti étant engagé dans le cadre d'un contrat de travail, le dispositif est cependant très sécurisé pour l'ensemble des partenaires engagés : les CFA appartiennent au secteur non lucratif, sont agréés par les Conseils Régionaux sur la base d'un label national émanant du CPNE, et sont soumis au contrôle pédagogique de l'Etat par l'intermédiaire des DRASS, et au contrôle financier de la CPNE.

Enfin, dans le contexte généralisé de réduction du temps de travail, l'apprentissage peut être un facteur contribuant à réduire le transfert d'emplois des petites structures de moins de vingt salariés vers les grosses associations.

Préférer la voie de l'apprentissage pour les plus grosses associations à l'embauche de salariés issus des plus petites structures peut ainsi être la marque d'une solidarité favorisant le maintien des différentes formes d'intervention professionnelle.

Prenant en compte l'ensemble de ces enjeux, la CPNE suit avec une attention toute particulière les expériences engagées et à venir de 2001 à 2004, la prochaine rentrée devant en effet être la dernière dans le cadre de l'expérience engagée.

Les bilans effectués à partir de ces initiatives amèneront chaque partenaire et en particulier les Régions à considérer la place spécifique de l'apprentissage dans un contexte général en évolution.

**L'APPRENTISSAGE
DANS LA FILIÈRE
ÉDUCATIVE
REPRÉSENTE AINSI
POUR LES
EMPLOYEURS DU
SECTEUR UN
ENJEU QUALITATIF
ET QUANTITATIF
ESSENTIEL.**

**L'APPRENTISSAGE
A BIEN
UNE PLACE
SPÉCIFIQUE DANS
UN CONTEXTE
EN PLEINE
ÉVOLUTION.**



LES CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (C.F.A.)

La création d'un Centre de Formation des Apprentis fait l'objet d'une convention conclue avec la Région; le CFA est agréé par le Conseil Régional et labellisé par la CPNE. Une récente préconisation du comité de pilotage de la CNPE au ministère demande que l'ouverture ne puisse s'effectuer qu'avec un minimum de 10 étudiants.

La convention de labellisation entre la CPNE et le CFA précise les obligations des parties à l'égard des apprentis, des maîtres d'apprentissage et des entreprises, ainsi que les barèmes de financement arrêtés par la CPNE. Une convention type établie par la CPNE est signée par l'apprenti, l'entreprise et le CFA.

Les CFA labellisés sont constitués à partir des organismes de formation agréés pour préparer les titres, diplômes et certificats d'Etat visés par l'accord. Les employeurs sont partie prenante de chaque structure.

Le centre est organisé comme une unité administrative et pédagogique indépendante.

LE CADRE JURIDIQUE

La formation en alternance par la voie de l'apprentissage dans les formations d'ES et ME participe de l'application des règles de droit commun sur l'apprentissage : code du travail (livre 1 et titre 1) et règles de droit commun sur les formations d'éducateur spécialisé et de moniteur éducateur (décrets et arrêtés ministériels du 6 juillet 1990).

Le contrat de travail d'apprentissage relève de la stricte application du contrat de travail.

LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Le protocole d'accord de janvier 1998 a créé un Fonds National pour le Financement de l'Apprentissage dans le secteur par affectation de 35 % du montant de l'obligation financière au titre des formations en alternance, des entreprises adhérentes aux syndicats d'employeurs constituant l'UNIFED.

La CPNE confie et contrôle le recouvrement des fonds et le financement du dispositif d'apprentissage à PROMOFAF et UNIFORMATION.

Pour chaque Région, les quotas de formation par l'apprentissage et les financements qui les accompagnent sont déterminés par la Branche professionnelle et le Conseil Régional.

TROIS SOURCES DE FINANCEMENTS :

Le Fonds National d'apprentissage finance la formation en Centre (formation théorique des apprentis et des maîtres d'apprentissage et frais de sélection) ainsi que le temps d'accompagnement en entreprise du maître d'apprentissage.

L'employeur finance le salaire de l'apprenti, calculé sur la base des salaires réservés aux contrats de qualification. Il bénéficie des diverses

mesures d'aide à l'embauche des apprentis (indemnité compensatoire forfaitaire, exonérations de cotisations sociales).

Le Conseil Régional finance les frais annexes engagés par l'apprenti. Tout établissement ou service agréé comme tel et signataire d'une convention avec l'organisme de formation est terrain de stage. L'agrément de stage est une délégation officielle de formation à l'organisme employeur, sous contrôle des autorités compétentes.

LES DEUX VOILETS DE LA SÉLECTION DE L'APPRENTI : UN CONTRAT DE TRAVAIL ET L'ADMISSIBILITÉ EN FORMATION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprenti du secteur social et médico-social est un jeune travailleur âgé de 18 à 25 ans maximum recruté par l'employeur dans le cadre d'un contrat de travail particulier de droit privé régi par le code du travail. L'employeur permet à l'apprenti de suivre la formation en section d'apprentissage, ce temps étant compris

dans le temps de travail. L'apprenti, en retour, s'engage à travailler pour son employeur.

L'ADMISSIBILITÉ EN FORMATION

Les candidats à la formation par l'apprentissage doivent s'inscrire dans l'Institut de formation de leur choix où ils se présentent aux mêmes épreuves écrites et orales que tout candidat aux divers concours en travail social. Leur admissibilité en formation est cependant appréciée sur une base spécifique qui est l'obtention de la note minimale de 10/20. Cette admissibilité vaut pour l'année en cours, sa reconnaissance étant régionale.

Les apprentis qui n'auraient pu s'inscrire aux épreuves de sélection organisées par le CFA en lien avec la DRASS peuvent néanmoins bénéficier de leur mise en œuvre en conformité avec les arrêtés de 1990. Ils peuvent avoir été pré-recrutés par leur employeur.

Les Instituts de formation communiquent aux employeurs la liste des candidats ayant satisfait aux modalités de sélection à la formation.

Claude Azam, responsable du Pôle Etudiant de l'URAPEDA PACA.

Etudes supérieures, exercice professionnel : la prise en compte active du handicap auditif

LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS DÉFICIENTS AUDITIFS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES SUPÉRIEURES DANS DES DOMAINES EXTRÊMEMENT VARIÉS, ILLUSTRE, S'IL EN ÉTAIT BESOIN, QUE LEURS RESSOURCES INTELLECTUELLES ET LEURS COMPÉTENCES NE SONT EN RIEN DÉPRÉCIÉES PAR LEUR SURDITÉ.

SOIXANTE ÉTUDIANTS SUIVENT OU ONT SUIVI DEPUIS 1997 DANS LES DIFFÉRENTES ACADÉMIES DE LA RÉGION PACA UNE FORMATION EN DROIT, SCIENCES POLITIQUES, SCIENCES ÉCONOMIQUES, PSYCHOLOGIE, ALLEMAND, AUX MÉTIERS DU CINÉMA, DES ARTS, DE LA COMMUNICATION VISUELLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU PAYSAGE, PRÉPARANT OU ONT OBTENU UN DIPLÔME DE COMPTABILITÉ, DE GÉOMÈTRE, D'INFIRMIER, DE MONITEUR ÉDUCATEUR.

LE PARCOURS UNIVERSITAIRE DE CHACUN DE CES ÉTUDIANTS A BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION MENÉE PAR L'URAPEDA PACA (1), FINANCÉE PAR L'AGEFIPH (2).

QUATRE ÉTUDIANTS ONT OBTENU, AVEC LE SUPPORTS DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES PROPOSÉS, LE DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR, ET TROUVÉ UN EMPLOI.

DEUX D'ENTRE EUX, MARIE LINE CABRERA ET VALÉRIE BUES, EXERÇANT AUJOURD'HUI LEUR MÉTIER DANS LE CADRE D'UN CDI POUR L'UNE, D'UN CDD POUR L'AUTRE S'EXPRIMENT SUR LEUR PARCOURS RESPECTIF.

(1) L'URAPEDA, Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs.

(2) AGEFIPH : Association Nationale de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

POUR CHAQUE ÉTUDIANT, DEUX PRIORITÉS : ACCESSIBILITÉ AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET AUTONOMIE.

Claude AZAM prend appui sur sa connaissance fine du handicap auditif pour mettre en œuvre des actions d'ordre pédagogique, partenarial, et administratif en relation étroite avec les professionnels concernés. A titre d'exemple, des partenariats sont conclus avec les lycées, BTS, universités, instituts, grandes écoles et écoles spécialisées; une action de communication s'adresse particulièrement aux chefs d'entreprises qui recevront les étudiants en stage ou en premier emploi. L'expertise de l'URAPEDA lui permet en outre de proposer une aide à la constitution des dossiers techniques auprès de la COTOREP, de l'AGEFIPH, de la CDES.

Le problème du malentendant n'est pas d'entendre, mais de comprendre, de saisir le contexte.

Ces actions d'ordre institutionnel ne prennent cependant leur pleine valeur que parce qu'elles permettent de favoriser l'application réelle des textes* concernant l'aménagement des examens et du suivi des cours : accompagnement humain et technique tout au long du cursus de formation, aménagement de l'organisation des épreuves, dont le tiers temps supplémentaire.

En effet, la surdité, ce n'est pas seulement ne pas entendre, c'est aussi avoir des difficultés à communiquer.

L'aide humaine et technique favorisée par l'URAPEDA permet ainsi à l'étudiant sourd d'inscrire son travail dans une expérience sociale et relationnelle, d'effectuer le lien qui lui est nécessaire entre les informations et consignes transmises et le contexte dans lequel elles sont émises, et ainsi de mieux les comprendre, de discerner des informations qui le concernent ou pas dans la très grande diversité des sons et signes émis autour de lui.

Un étudiant sourd est en position d'éveil permanent, décryptant, décodant, réajustant par la pensée, le sens des mots qu'il a perdu phoniquement ou encore qu'il n'a pas pu capter par une lecture labiale. Invisible, fréquemment dissimulé par ceux qui en sont atteints par crainte de réactions de blocage ou d'incompréhension, le handicap auditif est méconnu de nombreux interlocuteurs, qui considèrent, entre autres choses, à tort, que le port d'une prothèse auditive signifie que la personne entend.

L'action pédagogique menée s'attache à sensibiliser l'environnement professoral et étudiant, et organise un suivi pédagogique particulier, assuré par des personnes hautement qualifiées : prise en note, soutien pédagogique, tutorat de stages, inter-prétariat.

Compensant en permanence l'audition absente ou déficiente, **les personnes sourdes sont amenées à développer d'autres sens** pour l'acquisition et la restitution des données : regard, toucher, odeurs, vibrations interpersonnelles.

Cette perception fine de certaines données apparemment insignifiantes, crée quelque chose de très différent, "qui apporte beaucoup aux équipes professionnelles et aux pensionnaires" (Mireille Martinez, directrice de l'IME Le Colombier à La Roque d'Anthéron).

Valérie Bues, jeune femme de 23 ans, sourde profonde, effectue actuellement un second CDD de six mois en tant que Moniteur-Educateur au Colombier. Son activité professionnelle actuelle comme la décision d'entreprendre ses études sont le résultat d'une décision longuement réfléchie, prise après un stage d'un an aux Hirondelles durant la préparation au concours d'entrée à l'IMF. Recherchant dans un premier temps à travailler au contact d'enfants et adolescents déficients auditifs "ayant comme elle vécu la souffrance et la frustration", Valérie Bues a élargi son activité à d'autres, dans le cadre des stages et aujourd'hui de son emploi. Elle souligne l'importance de l'aide apportée par l'URAPEDA. "Il faut agir, aller voir, faire" insiste Valérie Bues, qui n'a pas fait mention de son handicap dans son courrier de candidature. Elle effectue aujourd'hui un second CDD au sein de la même équipe.

Ayant obtenu son diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur en juin dernier, **Marie-Line Cabrera**, atteinte d'une surdité évolutive, est aujourd'hui titulaire d'un CDI au sein du Foyer de vie des Aigues Belles. Après avoir obtenu le bac et entamé des études de bureautique, Marie-Line Cabrera décide "d'aller jusqu'au bout de son rêve" et de devenir éducatrice. Elle entre à l'IMF après avoir réussi le concours de Moniteur Educateur en ayant bénéficié de l'aide de l'URAPEDA, (1/3 du temps supplémentaire à l'écrit et à l'oral, entretien en face à face remplaçant l'épreuve de groupe, prothèse auditive numérique). Cette aide se poursuit durant les deux années d'études, un intervenant URAPEDA l'accompagnant en langue des signes lors des séminaires hebdomadaires, jusqu'au diplôme. Donnant toute son importance au rôle clé joué par son entourage familial, les formateurs et les autres étudiants, Marie Line Cabrera se prépare à passer le concours d'Éducateur Spécialisé à la rentrée 2002.

URAPEDA PACA : Tel. 04.91.57.03.40 - Fax 04.91.37.02.17, affiliée à l'ANPEDA.

La prise en charge URAPEDA, financé par l'AGEFIPH, est placée en perspective d'un diplôme professionnel et de l'employabilité des bénéficiaires.

* La circulaire N°4 du 22 mars 1994 (BOEN N°14 du 7 avril 1994). L'organisation des examens et concours au bénéfice des étudiants handicapés doit permettre aux candidats de trouver :

- L'installation matérielle la plus adaptée à une assistance humaine.
- Une organisation horaire des épreuves comprenant un tiers temps supplémentaire.
- Une assistance technique et/ou une aide humaine.
- La présence d'enseignants spécialisés dans les jurys.

publié

→ Le courrier électronique des employés.

Protection de la correspondance, nécessités techniques et légales, procédures en vigueur, textes et jurisprudence.

Dossier ADBS, décembre 2000

→ Le conseil national consultatif des personnes handicapées est l'occasion de présenter les orientations pour la politique 2001.

→ Protection judiciaire des mineurs : le statut juridique des délégués et médiateurs du procureur de la République est précisé par décret.

Dictionnaire Permanent Social Bulletin 150 du 11 février 2001

→ Adaptation de la législation du travail au droit communautaire : six ordonnances.

Liaisons Sociales N°8165, 13 mars 2001.

→ Contre l'apartheid médical : stratégies mondiales pour la santé populaire.

Le Monde Diplomatique, mars 2001.

→ Violences impunies contre les femmes, (extrait du rapport d'Amnesty International)

Le Monde Diplomatique, mars 2001.



filmé

DOUBLE ENJEU

Un film sur les emploi-jeunes de Alain Saulière

30', dans la série "d'un regard à l'autre", avec le soutien de la DIV et de la DGAS.

Les films du passeur.
01.48.07.24.00

annoncé

→ **Les 14, 15 mai à Marseille, Sexualité et groupes éducatifs.**

Regard sur la sexualité, du silence au vacarme, développement et mises en acte de la sexualité chez l'enfant, modes d'apprentissages et représentations de la sexualité dans différents cultures, etc.

Contact et programme complet :
Association Anthéa, Draguignan.
04.94.68.98.48

→ **Les 15, 16, 17 mai à Grenoble, Sourds, entendants, vivre ensemble, certes...**

Cadre réglementaire, représentations et pratiques, apport des situations plurielles, apport de la formation des travailleurs sociaux, nouvelles technologies.

Contact : ANPASE. 02.35.52.43.70

→ **Les 17, 18 mai à Marseille, Parentalités d'aujourd'hui, regards nouveaux.**

Les liens intergénérationnels et interculturels, les pratiques innovantes, l'autorité parentale, être parents, une place à tenir encore et toujours, de nouvelles formes de relations entre les professionnels et les familles sont-elles envisageables ?

Contact : Ville de Marseille, service de l'Action Familiale et des Droits des Femmes. 04.96.12.22.30

→ **Les 8, 9 juin à Paris, 22èmes journées nationales de l'ANIT : toxicomanies et territoires urbains.**

L'individu dans la cité, approches cliniques, l'organisation des territoires, de l'éducation, place de l'État, des collectivités locales, du monde associatif.

Contact : ANIT. 04.78.56.46.00

→ **Les 21, 22 juin en Avignon, Enfance et famille.**

Le deuil à vivre, les secrets de famille.

Contact : Parole d'enfants.
0800.90.18.97



officiel

→ Le projet de loi rénovant l'action sociale et médico-sociale a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 1er février 2001, après amendements. Ce projet réforme la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. L'adoption finale de la loi devrait avoir lieu avant la fin de la session parlementaire en juin 2001.

→ Le nouvel opérateur culturel de la région : la Régie Culturelle Régionale.

Créée en remplacement de l'Office Régional de la Culture depuis le 26 décembre dernier par l'Assemblée plénière du Conseil Régional. Dotée du statut d'établissement public, la Régie conserve les missions et les moyens de la structure, au statut associatif, qui la précédait : assistance technique aux acteurs culturels et aux collectivités, valorisation des ressources et des réalisations culturelles de la Région.

Régie Culturelle Régionale
Carrefour de la Malle CD 60 D.
13320 Bouc-Bel-Air Tel. 04.42.94.92.00

→ Le F.A.S. change de mission et de nom.

Le FASID, Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la lutte contre les discriminations remplace le FASTIF, Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leur famille, pour développer des actions de soutien à l'intégration et de lutte contre les discriminations raciales concernant les étrangers ainsi que les populations issues de l'immigration.

sur le réseau

@ Réseau de professionnels de l'insertion
<http://www.clubinsertion.com>
Base d'information et d'échange d'expériences, née de l'initiative et animée par des agents d'une dizaine de conseils généraux dont les Alpes-Maritimes en Région PACA. Créée pour et avec la participation active des acteurs et professionnels décidant d'adhérer au réseau, ayant la charge de mettre en œuvre des actions en faveur des personnes défavorisées. Parmi les partenaires : ADF, ANDASS, ODAS.

@ Actualités Sociales Hebdomadaires
<http://www.ash.tm.fr>
Un nouveau module "la collection", vient compléter les rubriques déjà en ligne, agenda, chiffres et adresses, actualité locale, métiers du social, formation, mémoires et recherches, fiches d'identité des acteurs du social, liens avec une sélection de sites Internet.

@ Le portail de l'administration française
<http://www.service-public.fr>
L'annuaire des services de l'administration, sites Internet publics au plan local, national, international, textes et rapports, formulaires en ligne pour les professionnels et entreprises, marchés publics, conventions collectives, emplois dans les administrations, droits et démarches pour les particuliers, une rubrique actualités.

@ Une nouvelle formule pour le site Internet de l'Assemblée nationale
<http://www.assemblee-nationale.fr>
Depuis le 30 mars, nouvelle version du site : actualité législative, et plusieurs nouveautés dont l'accès direct aux questions écrites des députés et aux réponses ministérielles.

IMF
INSTITUT MÉDITERRANÉEN
DE FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL.

Lettre d'Information bimestrielle de l'IMF
Directeur de la publication : François Lapena
Conception, Coordination, Rédaction : Martine Lagrange Consultant
Conception graphique : Départementales
Photos : Pascal Delcey sauf p4 et 5.
Documentation : Karine Beauquier

Administration : Michèle Marino, Marie Galtier.
Imprimé en France par
Imprimerie Les Bambous
Dépôt légal janvier 2001
IMF - 16, rue Ferdinand Rey. B.BP. 54
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 04.91.24.61.10 - Fax : 04.91.47.52.15
Site Internet : <http://www.imf.asso.fr>
A collaboré à ce numéro Liliane Pierrot

Thème central du
prochain Numéro :
**Emploi-Jeunes
et
Qualifications**